

ACTION DOCUMENT UNIQUE

Chers Adhérents,

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels et en tant qu'employeur vous avez l'obligation de réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels. Pour vous aider à mettre en place cet outil, la CAPEB vous propose une ½ journée d'information en cession collective qui sera suivie d'une visite individuelle en chantier ou en entreprise :

> **Groupes de travail d'une ½ journée avec L'OPPBTP de 8 h 30 à 12 à CHALON-SUR-SAÔNE**

(le lieu vous sera confirmé ultérieurement) :

- pour les entreprises de GROS ŒUVRE : vendredi 15 janvier 2016
- pour les entreprises de SECOND ŒUVRE : vendredi 22 janvier 2016

Au programme :

> **Intervention de l'OPPBTP**

Intervention de Madame Caroline DA COSTA PINHO, conseillère en prévention

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques et l'intérêt du document unique
- Apprendre à maîtriser les méthodes et outils de réalisation du document unique
- Aide personnalisée à l'élaboration du document avec un suivi individuel
- Questions Réponses à vos questions

ATTENTION : l'usage d'un ordinateur connecté à internet étant requis, MERCI d'apporter votre ordinateur portable

Nous vous attendons nombreux à cette demi-journée d'information !

Alfred MORAIS
Président de la CAPEB 71

C'est UTILE et IMPORTANT Pas d'hésitation, je M'INSCRIS !

BULLETIN – RÉPONSE – Groupe de travail « Action Document Unique »
à CHALON-SUR-SAÔNE (à retourner avant le 05/01/2016)

> Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin par courrier,
par mail : capeb71@capeb71.fr ou par fax au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme

- Participera à la réunion : « Action Document Unique »
- le 15/01/2016 - Nb de personnes :
 - le 22/01/2016 - Nb de personnes :
- Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)